



CEPAC

Des résultats 2023 au-delà des espérances

Lors du COS du 7 décembre dernier ont été abordés divers sujets dont un point sur l'activité en hausse sur tous les marchés, un atterrissage 2023 supérieur aux budgets et un Plan Moyen Terme à horizon 2027 très optimiste.

Bref, de quoi satisfaire notre Gouvernance qui, la veille découvrait en avant-première les somptueux locaux de la maison Estrangin et qui, forts des résultats était invitée à une soirée festive au CEPAC Silo.

S'il convient que la Gouvernance puisse se féliciter de la stratégie mise en œuvre et fêter les résultats obtenus, il n'en reste pas moins que ces résultats sont aussi et surtout ceux réalisés par les salariés.

Ainsi, convient-il qu'ils soient associés à cette belle réussite et puissent également en profiter. Il reste 20 jours d'ici le 31/12 pour que soit versée une prime de fin d'année non chargée et défiscalisée.

La Direction saura-t-elle partager les bénéfices supplémentaires réalisés ?

Ce serait un signe positif fort appréciable, préalable à l'ouverture de la NAO locale qui s'annonce difficile.

Ce serait aussi une reconnaissance tant légitime qu'indispensable qui viendrait quelque peu atténuer ce sentiment d'injustice sociale qui est unanimement ressenti par les salariés de la CEPAC.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

